

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 février 2013**  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°4
CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE LA POTERIE**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 février 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POIJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, Mme Anne-Marie BIZEUL suppléant de M. André YVANEZ, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Patrick JOURDAN suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations :

M. Robert SIEGEL à M. Louis VILLARET, M. Jacky GALABRUN à Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 41	Pour 41 Contre 1 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

Vu la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de communes qui a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de projet,

Vu le règlement financier et budgétaire de la communauté de communes,

Considérant que cette autorisation de programme modifiée est présentée dans le tableau ci-annexé avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre,

- de voter l'autorisation de programme n°4 d'un montant total de 3 510 944€ et concernant la construction de la Maison de la Poterie qui se décompose de la manière suivante :

➤ Travaux pour la construction de la Maison de la Poterie :

o Coût total : 3 510 944€ (travaux bâtiment, aménagements extérieurs)

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par subventions sur travaux (1 663 300€ soit 220 000€ supplémentaires par rapport aux recettes initiales) et autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1047-2313-020

- de voter les crédits de paiement prévisionnels ci-annexés avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP2011 réalisé	CP 2012 réalisé	RAR 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Recettes	Evolution/ AP initiale (dépenses)
1047-2313- 020	3 510 944	664 731	2 427 925	176 463	91 825	150 000	0	0	1 663 300	1 310 944
Total	3 510 944	664 731	2 427 925	176 463	91 825	150 000	0	0	1 663 300	1 310 944

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 776 le 27/02/2013

Publication le 27/02/2013

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130225-lmc137608-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET